Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport annuel 2021

Office de l’exécution judiciaire

Direction de la sécurité
du canton de Berne

Éditeur: Office de l’exécution judiciaire
Rédaction: Romilda Stämpfli, Olivier Aebischer, Service de traduction de la Direction de la sécurité
Conception, mise en page et impression: FUNKE LETTERSHOP SA
Photographie: Michael Orlik Photography, p.20 Marco Finsterwald, p.25 Yoshiko Kusano, p. 27 Raphael Moser

Illustrations: espaces de travail, bâtiments et infrastructures d’établissements pénitentiaires du canton de berne

Sommaire

4 Préambule

6 Programme & principes

8 Tribune

10 Section de la probation et de l’exécution des sanctions pénales (SPESP)

14 Section de la détention

18 Établissement pénitentiaire de Thorberg

20 Établissement pénitentiaire de Witzwil

22 Établissement pénitentiaire de St-Jean

24 Établissement pénitentiaire de Hindelbank

26 Foyer d’éducation Lory

28 État-major

30 Aspects financiers

Préambule

Chères lectrices, chers lecteurs,

« La sécurité. Aujourd'hui et demain »: voici le principe qui sous-tend le programme lancé l'été dernier par l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ). La sécurité est au cœur de notre métier et quelque 1000 collaboratrices et collaborateurs s'engagent quotidiennement en sa faveur. Pourtant, nos domaines d'activité évoluent et nous devons évoluer avec. Parce que nous ne voulions pas nous contenter de suivre les transformations, mais entendions bien y prendre part, nous nous sommes penchés au sein de la direction sur les principaux défis – la question étant bien sûr de savoir comment nous souhaitions les aborder et les surmonter ensemble.

De cette réflexion sont nés un programme et plusieurs principes. Ces derniers énoncent nos valeurs fondamentales et posent les bases de la collaboration – autrement dit le « comment » de notre activité. Ils ont été conçus et harmonisés à partir des lignes directrices existantes au sein de nos différentes unités. Le programme englobe les priorités que nous nous sommes fixées et les éléments que nous voulons mettre en œuvre – le « quoi » de notre activité. À l'image d'une vision d'entreprise, il indique dans quelle direction nous développer et vers quels objectifs tendre. Ces principes et ce programme, qui vous seront présentés aux pages suivantes, sont le trait d'union entre toutes les collaboratrices et les collaborateurs de l'OEJ.

Nous étions déjà tous unis dans la lutte contre le coronavirus, lequel nous a encore fortement sollicités durant l'année sous revue et a exigé de nos équipes des efforts supplémentaires considérables. Au printemps, dans le cadre d'une opération de grande envergure, nous avons pu donner à l'ensemble de notre personnel et des personnes détenues dans le canton de Berne la possibilité de se faire vacciner. Tout au long de l'année, nos unités ont dû adapter les règles en vigueur concernant les stratégies de dépistage, les quarantaines et isolements, les visites, les sorties et les congés. Les mesures ont porté leurs fruits et le bon fonctionnement de nos établissements d'exécution a pu être assuré en tout temps.

Par ailleurs, plusieurs dossiers ont bien avancé. Je pense notamment aux travaux de mise en œuvre du plan directeur sur les différents sites et aux travaux d'évaluation menés avec le concours de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) en vue de la construction d'un nouvel établissement d'exécution dans la région Jura bernois-Seeland. Je remercie très chaleureusement mon collègue Lorenz Held, chef de l'OIC et architecte cantonal, de l'excellente collaboration dans ce projet exigeant ainsi que pour sa participation au présent rapport annuel, à lire à la page 6.

Le choix du site pour la nouvelle institution d'exécution judiciaire s'est porté sur l'Établissement pénitentiaire de Witzwil. Le canton détient déjà les réserves nécessaires de terrain à bâtir, le site est parfaitement desservi par le réseau de transports et de nombreuses synergies avec l'établissement existant sont possibles. Il offre également une grande modularité des formes d'exécution, qu'il s'agisse de détention avant jugement ou de détention en milieu fermé ou ouvert. Dans tous les cas, une chose est sûre: les exigences posées par la protection de la faune et de la flore auront une place centrale dans la suite de la planification.

Nous avons également eu fort à faire avec la fourniture de soins de psychiatrie légale à certaines personnes détenues, pour laquelle aucune base n'existait dans le canton. En collaboration avec l'Université de Berne, les Services psychiatriques universitaires de Berne (UPD) et la Direction de la sécurité, nous avons élaboré une déclaration d'intention en faveur d'une chaîne de soins continue, dont la mise en œuvre est prévue pour 2024. En début d'année, nous avons ouvert à titre de projet pilote une clinique de jour de psychiatrie légale dans la Prison régionale de Berthoud. La clinique universitaire de psychiatrie et psychothérapie de l'UPD Berne y gère dix places destinées aux délinquantes et délinquants souffrant de troubles psychiques.

À titre personnel, je suis par ailleurs très heureuse que nous ayons mis sur pied une vraie section pour mineurs à la Prison régionale de Thoune, laquelle peut accueillir jusqu'à dix personnes. Dans la mesure du possible, tous les adolescents mis en détention dans le canton de Berne y seront placés et pris en charge par du personnel spécialement formé. L'infrastructure a été pensée pour correspondre à ce public: il y une grande cuisine servant de salle commune et deux salles polyvalentes destinées aux programmes d'occupation et aux loisirs. Huit heures par jour, les jeunes détenus peuvent prendre part à diverses activités.

Autre temps fort de l'année 2021: les anniversaires du château et de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank (respectivement 300 et 125 ans), célébrés comme il se doit. Une exposition a été organisée à l'automne dans l'enceinte du château, avec le concours de l'association Projekt Hindelbank. Elle a rencontré un vif succès auprès du public, puisqu'elle a attiré plus de 3500 visiteurs. L'association a en outre publié un ouvrage complet revenant, avec un regard critique, sur l'architecture et l'histoire de l'établissement pénitentiaire. Quelque 100 invités issus de la politique, de la recherche, de la justice, de la poursuite pénale et de l'exécution judiciaire étaient présents à la cérémonie officielle, parmi lesquels Madamme la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter.

Romilda Stämpfli
Cheffe d'office

Enfin, le développement organisationnel de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg se poursuit. L'objectif est de passer « d'un système de masse à un système sur mesure »; la direction et tous les membres du personnel sont à pied d'œuvre pour y parvenir. La transformation progresse comme voulu et a permis de stabiliser la situation (pages 18/19). La Section de probation et de l'exécution des sanctions pénales reste focalisée sur les nombreux défis à relever, en plus d'avoir elle aussi posé des jalons importants pour le développement de son organisation (pages 10 à 12). Et cela vaut également pour les secteurs de l'État-major de l'OEJ, qui ont franchi de nouvelles étapes clés en vue de leur centralisation et harmonisation (interview à lire à la page 28/29).

2021 a été intense et chargée. De tout cœur, nous remercions nos partenaires des milieux politiques, économiques, judiciaires et de poursuite pénale, qui nous ont soutenus tout au long de cette année. Nous sommes prêts à remplir notre mission, aujourd'hui comme demain, en ouvrant des perspectives aux personnes délinquantes – pour la sécurité de tous !

Avec mes meilleures salutations,
Romilda Stämpfli

Programme & principes

UN ENGAGEMENT COMMUN

Nous sommes au service de la société, qui nous a confié un mandat: assurer la sécurité et permettre la réinsertion des personnes ayant commis des actes punissables. Nous visons un succès durable: ce n'est pas un vain mot, mais le sens et le but de nos activités.

Notre programme précise les objectifs que nous poursuivons ensemble.

Nous travaillons dans un environnement extrêmement complexe et sensible, que nous contribuons à façonner activement. Pour surmonter les multiples défis qui se posent dans le domaine de l'exécution judiciaire, nous nous laissons guider par un souci constant de la qualité.

Nos principes nous aident à y parvenir.

NOTRE PROGRAMME

Nous adoptons une approche moderne de l'exécution judiciaire et nous nous engageons ensemble en faveur de la réinsertion sociale et de la prévention de la récidive.

Nous développons l'exécution judiciaire et nous contribuons à en définir l'orientation future.

Nous harmonisons et standardisons nos processus transversaux.

Nous mettons en œuvre le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire.

Nous réalisons la mise en réseau numérique dans le domaine de l'exécution judiciaire.

NOS PRINCIPES

Organisation

Nos activités et nos structures se fondent sur notre mandat légal.

Nous sommes une organisation intelligente qui anticipe l'évolution de l'exécution judiciaire.

Nous travaillons de façon à obtenir les meilleurs résultats sur les plans social, économique et écologique.

Conduite

Nous apportons une contribution significative à la sécurité de la société, aujourd'hui et demain, avec soin et engagement.

Notre action est exemplaire et nos prestations se distinguent par leur qualité.

Nous adoptons une attitude valorisante et encourageons le développement de notre personnel et des gens qui nous sont confiés.

Collaboration

Nous cultivons une approche ouverte et constructive en matière de communication et d'erreurs.

Nous cherchons à collaborer avec nos partenaires et nous nous engageons en faveur de solutions communes aux échelons cantonal, intercantonal et national.

Tribune

La sécurité par le changement

À la lecture des lignes directrices de l’Office de l’exécution judiciaire (OEJ) « La sécurité. Aujourd’hui et demain », vous pensez peut-être, chères lectrices et chers lecteurs, aux infractions, aux tribunaux ou encore à l’exécution judiciaire. En ma qualité de responsable pour toutes les questions liées aux immeubles et aux constructions du canton de Berne, d’autres images me viennent en tête. La sécurité est un sentiment qui voit le jour dans notre esprit et qui est fortement influencé par notre environnement direct: les espaces ouverts et fermés qui nous entourent, la lumière, l’acoustique ou encore la visibilité. Quiconque a déjà entendu l’écho de ses propres pas dans une ruelle vide, tard le soir, sait de quoi je parle. Une architecture réussie, avec des espaces publics et privés bien pensés, est un élément essentiel pour se sentir – et être – en sécurité. L’Office des immeubles et des constructions (OIC), dont je suis responsable, tâche lui aussi d’apporter sa pierre à l’édifice.

La sécurité n’intéresse pas que les usagers de nos immeubles et de nos constructions. Elle intéresse aussi l’autorité politique suprême du canton de Berne, à savoir le Grand Conseil. Celui-ci veut être sûr que nous construisons ce qui correspond et convient aux commandes de nos usagers, et que nous le faisons bien. Il veut être sûr que les coûts n’explosent pas et que les délais sont respectés. Il incombe à mon office de garantir cela autant que faire se peut et de maîtriser les risques.

Les risques sont donc la deuxième idée que j’associerais avec les lignes directrices de l’OEJ. Un risque est un facteur qui peut faire réussir ou échouer une entreprise; il s’agit donc autant d’une chance que d’un danger potentiel. Si je ne prends aucun risque, cela signifie que je ne suis pas prêt au changement et que je me crois en sécurité. Cette impression est toutefois trompeuse: on ne peut être en sécurité que lorsqu’on change pour s’adapter à l’évolution de notre environnement. Il faut alors évaluer correctement et en temps voulu les chances et les dangers, puis prendre les mesures qui s’imposent.

Aussi l’OIC a-t-il son rôle à jouer dans la réalisation des lignes directrices de l’OEJ; non pas en essayant de changer le moins possible, mais en intégrant les risques dans la gestion des nouveaux défis et besoins de nos usagers. Je souhaite donc le meilleur à l’OEJ pour les projets qui nous attendent et s’inscriront dans le cadre du plan directeur de la stratégie de l’exécution judiciaire. Et je remercie tout le monde de l’excellente collaboration.

L’OIC a du pain sur la planche, et pas seulement en lien avec le plan directeur. Bon nombre de projets d’envergure sont prévus ces dix prochaines années. Le Grand Conseil a approuvé ledit plan directeur lors des débats sur le budget lors de la session d’hiver 2021. Pour que nous avancions nous aussi en toute sécurité, nous devons développer notre propre système – c’est-à-dire nous doter d’une gestion des risques et des projets professionnelle – et apporter davantage de transparence aux responsables politiques sur les dangers et les chances. « La sécurité. Aujourd’hui et demain », ce principe s’applique aussi à l’OIC.

J’espère que ces quelques réflexions vous inviteront, chères lectrices, chers lecteurs, à ne pas uniquement voir les risques inhérents au changement, mais aussi à saisir les occasions qui se présentent.

Lorenz Held
Architecte cantonal et chef de l’OIC

Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP)

Des bases et une organisation ancrées dans leur époque

En plus de ses activités principales – exécution des peines privatives de liberté et des mesures de droit pénal, assistance de probation –, la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) s'est consacrée à l'élargissement du champ d'application des arrêts domiciliaires sous forme de surveillance électronique, à la mise en œuvre des interdictions d'exercer une activité et à sa propre réorganisation.

Ce qui a commencé dans les années 1990 comme projet pilote fédéral, auquel le canton de Berne participait, est aujourd'hui ancré dans le Code pénal suisse (CP). En effet, il est désormais possible d'avoir recours à la surveillance par bracelet électronique dans le cas d'une peine de courte durée ou à la fin d'une peine longue durée. Les arrêts domiciliaires peuvent également être ordonnés comme mesure de substitution à la détention avant jugement, pour contrôler les interdictions de contact et les interdictions géographiques ou dans le cadre du droit pénal des mineurs.

En prévision de l'élargissement du champ d'application de la surveillance électronique, la SPESP a revu son programme et élaboré, en collaboration avec tout le canton, la nouvelle ordonnance sur l'exécution de la surveillance électronique (OESurvE). Désormais, la surveillance électronique peut être utilisée à des fins de protection de la personnalité au sens du droit civil, pour mieux protéger les victimes de violence. Elle peut aussi être appliquée comme mesure de prévention visant à maintenir la sécurité intérieure dans le cadre de mesures policières de lutte contre le terrorisme.

Le canton de Berne a créé au sein de la SPESP un service d'exécution ad hoc afin d'assurer la surveillance de manière efficace et économique. Le principe de la surveillance électronique est simple: la personne qui porte le bracelet doit respecter des consignes temporelles et géographiques claires. En cas de contravention aux règles ou de manipulation du bracelet, un signal est immédiatement envoyé. Néanmoins, dans la mesure où cette surveillance n'empêche pas que de nouvelles infractions soient commises, elle n'est pas adaptée aux personnes qui présentent un risque élevé de récidive. Il est donc d'autant plus important de procéder à une évaluation complète des risques avant d'y avoir recours.

Extension des cas dans le domaine du contrôle des interdictions d'exercer une activité

Quand certaines infractions contre l'intégrité sexuelle de personnes mineures ou particulièrement vulnérables ont été commises (art. 182 et 187 à 198 CP), l'auteur est obligatoirement condamné, à vie, à l'interdiction d'exercer toute activité professionnelle ou extraprofessionnelle qui implique un contact régulier avec des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables ou, dans le domaine de la santé, un contact direct avec des patients. Cette réglementation, qui concrétise l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants », génère une surcharge de travail importante pour la SPESP puisque le nombre de cas augmente et que certains peuvent durer des décennies.

Le respect d'une telle interdiction doit faire l'objet de contrôles réguliers, par exemple des contrats de travail, des décomptes de salaire, des déclarations d'impôts ou d'extraits du registre du commerce et passe dans certains cas par le suivi des contacts sociaux de la personne. Durant l'année sous revue, la SPESP a pris des décisions de principe pour la mise en œuvre concrète et préparé des directives internes. Ces interdictions visent à prévenir, autant que faire se peut, les infractions contre l'intégrité sexuelle des mineurs. Il s'agit d'un mandat extrêmement difficile à remplir, en particulier en ce qui concerne le contrôle des activités extraprofessionnelles et des activités professionnelles exercées à titre indépendant, et qui pose d'énormes défis à la SPESP. La plupart des moyens disponibles reposent sur la confiance et ne garantissent en aucun cas qu'il n'y aurait pas récidive.

Modification de la structure organisationnelle

La SPESP a réorganisé les deux anciens secteurs Contrôle des affaires et Regio et les a renommés de manière numérique, par souci de cohérence avec les autres secteurs SPESP 1, 2 et 3. Les nouveaux secteurs SPESP 4 et 5 seront chargés des tâches ci-après, avec effet au 1er janvier 2022.

SPESP 4

- Enregistrement de tous les jugements
- Premier tri des nouveaux cas au moyen de l'outil ad hoc
- Gestion de cas (exécution) de peines privatives de liberté dont la durée n'excède pas 6 mois (peine simple) ou 12 mois (peines cumulées) et des formes particulières d'exécution (travail d'intérêt général, semi-détention et surveillance électronique)

SPESP 5

- Encadrement social dans les prisons régionales (détention provisoire et pour des motifs de sûreté)
- Gestion de cas (assistance de probation) après la libération conditionnelle à la suite de peines privatives de liberté dont la durée n'excède pas 12 mois
- Mise en œuvre de mesures de substitution selon le Code de procédure pénale
- Contrôle des interdictions d'exercer une activité, des interdictions de contact et des interdictions géographiques dans les cas hors du système ROS (exécution des sanctions axée sur les risques)
- Surveillance électronique sous toutes ses formes

Un programme de probation revu

La probation a pour but de prévenir la récidive des personnes condamnées et d'encourager leur intégration sociale. Élaboré en 2021, le nouveau programme de probation prévoit que la SPESP remplisse cette mission en:

- fournissant des prestations de conseil axées sur la prévention de la récidive;
- apportant une aide concrète en matière de logement, de travail, de formation, de finances, de relations, de santé et de loisirs;
- assurant la gestion des cas pendant le délai d'épreuve (y c. contrôle des règles de conduite) et en cas de traitements ambulatoires (y c. rapports et demandes, p. ex. aux tribunaux, aux autorités d'exécution des peines et mesures, au canton de patronage).

Le programme d'intervention orienté vers les risques pour les clients délinquants (RISK) sert de fil conducteur à la SPESP dans son travail de prévention de la récidive. Il suit des méthodes cognitives et comportementales et repose sur une base théorique solide. L'objectif est de réduire le risque de récidive en intervenant sur les ressources et les facteurs de risque aussi bien personnels qu'environnementaux. Ce programme est utilisé dans tous les secteurs de la SPESP.

Thomas Freytag
Responsable de la SPESP

Programme de probation de la SPESP axé sur la prévention de la récidive (principes, procédures et outils):

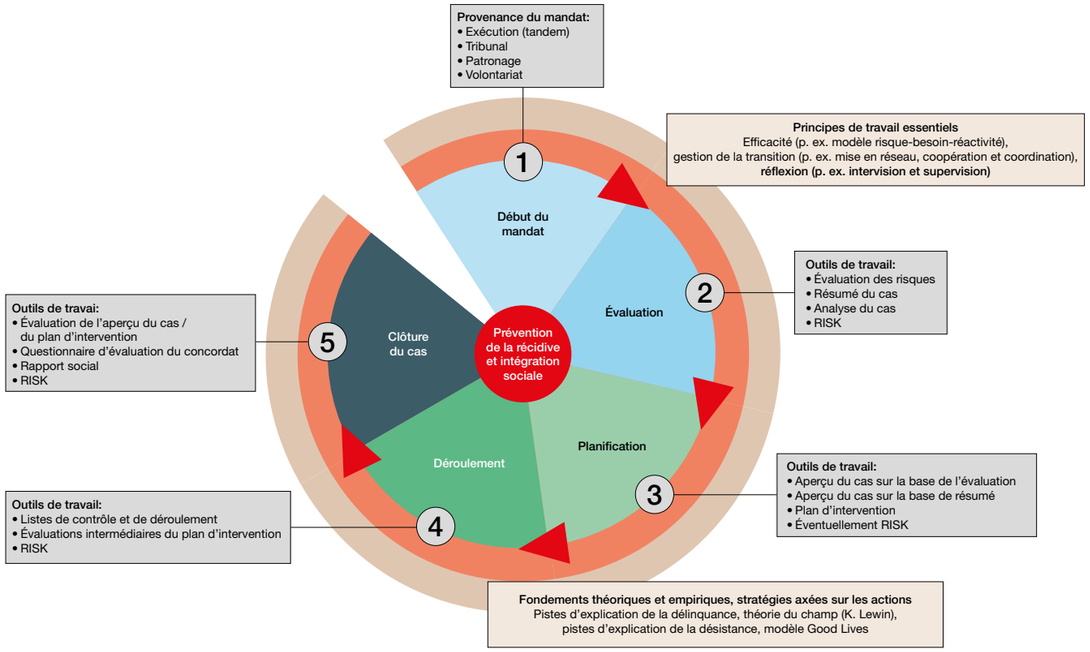

Convocations à l'exécution d'une peine:
7157 (contre 8848 en 2020)

Autorisations d'exécuter une peine sous forme d'arrêts domiciliaires sous surveillance électronique (variante frontdoor):
93 (contre 90 en 2020)

Autorisations d'exécuter une peine sous forme de travail d'intérêt général:
991 (contre 909 en 2020)

Autorisations d'exécuter une peine sous forme de semi-détention:
30 (contre 22 en 2020)

Libérations conditionnelles, au total:
213 (contre 223 en 2020)

150 cas A (contre 148 en 2020)

46 cas B (contre 43 en 2020)

138 cas C (contre 120 en 2020)

Cas A = pas d'examen du risque; cas B = examen du risque de récidive en termes de délinquance générale; cas C = examen du risque de récidive en termes d'actes violents ou d'infractions contre l'intégrité sexuelle

Section de la détention

Continuer de nous développer, notre mission permanente

En 2021, la Section de la détention s'est fixé des objectifs clairs en matière d'orientation stratégique, de personnel, de conduite et de mission première.

Au cours des prochaines années, la Section de la détention entend continuer de développer son champ d'activité en mettant l'accent sur ces quatre domaines.

Conduite et personnel: se former pour avancer
En 2021, nous avons engagé des cadres au sein de diverses unités d'organisation. Je pense en particulier à Beatrice Büchner, qui dirige la Prison régionale de Bienne depuis le début de l'année, et Andy Leuzinger, qui a pris ses fonctions à la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île à la mi-année. Recrutées à la faveur d'un large processus de sélection, ces personnes sont aussi motivées que compétentes. Plusieurs cadres ont par ailleurs terminé leur formation d'expert en management du domaine des privations de liberté organisée par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales. Mes plus sincères félicitations à Andreas Vetsch (PR Moutier), Simon Anderegg (PR Thoune), Yan Seckler (PR Bienne) et Fahri Rexhepaj (PR Berne). Des cadres et des collaborateurs motivés sont gages d'un développement constant dans nos activités. Je souhaite à tous nos cadres d'être épanouis professionnellement en 2022 !

Pascal Ludin
Chef de Section de la Détention

Mission première: créer de nouvelles offres
Le 1er janvier 2021, une section pour mineurs a été ouverte à la Prison régionale de Thoune. Conçue pour huit à dix personnes, elle accueille tous les adolescents mis en détention dans le canton de Berne. Ils seront pris en charge par du personnel spécialement formé, ceci afin de tenir compte au mieux de la vulnérabilité des jeunes en prison. L'infrastructure a également été repensée: on y trouve une grande cuisine servant de salle commune et deux salles polyvalentes destinées aux programmes d'occupation et aux loisirs. Huit heures par jour, les jeunes détenus ont ainsi la possibilité de participer à diverses activités. Deux repas sont pris ensemble quotidiennement. Le bilan du premier semestre et la conférence de presse convoquée à cet effet ont bénéficié d'une couverture médiatique positive. Une occasion pour la Prison régionale de Thoune de se positionner dans le domaine de l'exécution des peines et mesures pour mineurs.

Orientation stratégique: travailler ensemble
Dans la Section de la détention, outre la détention provisoire et pour des motifs de sûreté, un bon quart des places de détention sont utilisées pour l'exécution de peines privatives de liberté. Ce mélange des différents types d'hébergement est complexe à gérer et suppose une grande souplesse de la part de nos équipes. Pour que les différentes exigences soient coordonnées au mieux, que les mandats légaux soient respectés et que l'hébergement des personnes qui nous sont confiées satisfasse aux prescriptions actuelles, nous avons développé différents outils de planification destinés à la gestion de l'exécution et les avons implantés dans nos établissements. Dans le cadre d'un projet pilote, la Prison régionale de Thoune a mis sur pied la planification de la détention avant jugement. Dès l'arrivée d'une personne en détention avant jugement, une discussion est menée afin de régler les détails du séjour, dont la durée est de facto indéterminée; tous les trois mois, la planification est revue et ajustée si nécessaire. En plein processus de développement, la Prison régionale de Berthoud a continué de se spécialiser et a introduit le plan d'exécution conformément aux directives concordataires. Elle dispose désormais de l'outil nécessaire pour piloter et évaluer l'évolution de l'exécution en collaboration avec les personnes détenues, l'autorité d'exécution et d'autres parties prenantes, au moyen d'objectifs concrets. Il nous incombe à présent de trouver la place de détention adaptée à chacune des personnes qui nous sont confiées sur la base de critères tangibles, et de leur donner l'attention requise grâce à la gestion des cas.

Je remercie chaleureusement les collaborateurs et les cadres de la Section de la détention pour tous les efforts qu'ils ont fournis cette année. C'est grâce à leur image positive de l'être humain, à leur sérieux et à leur vision que nous remplissons cette mission exigeante qu'est l'exécution judiciaire. Merci !

Transports

Année	2021 (état au 31 décembre)
Transports intracantonaux par le Secteur des transports	7 792
Transports extracantonaux par le Secteur des transports	93
Kilomètres parcourus	268 033
Évasions	0
Accidents	0
Transports par JTS (Jail-Transport-System)	2 709

Chiffres-clés (patients) de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île

	2021	2020	2019	2018	2017
Séjours hospitaliers	469	418	483	427	464
Jours de détention	3 295	2 778	3 081	3 733	3 706
Personnes traitées	1 748	1 540	1 638	1 643	1 667

Chiffres-clés (personnes détenues) dans les prisons régionales (PR)

	PR Berne		PR Bienne		PR Berthoud		PR Moutier		PR Thoune	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Effectif au 1er janvier	101	98	33	37	90	112	12	22	93	96
Entrées	3 962	3 906	765	751	906	758	375	319	503	469
Sorties	3 952	3 903	752	756	901	780	365	329	519	472
Effectif au 31 décembre	111	101	46	32	95	90	23	12	77	93

Monika Kummer
Directrice de la Prison régionale de Berne
Responsable suppl. de la Section de la détention

Marcel Klee Reusser
Directeur de la Prison régionale de Berthoud

Ulrich Kräuchi
Directeur de la Prison régionale de Thoune

Beatrice Büchner
Directrice de la Prison régionale de Bienne

Jean-Jacques Clémençon
Codirecteur de la Prison régionale de Moutier

Andreas Vetsch
Codirecteur de la Prison régionale de Moutier

Andreas Leuzinger
Directeur de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île

Karin Arn
Responsable du Secteur des transports

Établissement pénitentiaire de Thorberg

Un positionnement clair pour une nouvelle identité

L'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) est en plein développement organisationnel, processus porté par le personnel et soutenu par les personnes détenues.

Au début de l'année 2020, la nouvelle direction de l'EP Thorberg a lancé un travail de développement organisationnel. Ce faisant, elle entend asseoir le nouveau positionnement de l'établissement: « d'un système de masse à un système sur mesure ». Cette démarche fait suite à une analyse poussée et à la réorientation stratégique qui en a découlé. L'objectif est de mettre en place dans l'établissement un plan d'exécution individualisé qui respecte les dispositions légales, les directives concordataires ainsi que les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture et du Comité européen pour la prévention de la torture. Ces deux instances travaillent spécifiquement sur des questions telles que les soins médicaux ou les possibilités de contact pour les personnes en détention individuelle.

Faire de la proximité une force

D'un point de vue stratégique, il faut tirer parti de la contrainte spatiale caractéristique de Thorberg et en faire une force: en effet, une plus grande proximité avec les personnes détenues implique que tout changement dans le déroulement de l'exécution peut être rapidement identifié et géré. S'inscrire dans une démarche individualisée signifie également qu'il faut mettre un terme au principe de l'arrosoir. Ressources, interventions et offres sont des « denrées » limitées qu'il convient de consommer de manière ciblée, c'est-à-dire avec des personnes chez lesquelles un potentiel d'amélioration a été identifié, dans une optique de resocialisation axée sur les risques.

Hans-Rudolf Schwarz
Directeur de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg

Un certain nombre de jalons de cette démarche d'individualisation de l'exécution judiciaire ont été posés ou sont sur le point de l'être:

- Recrutement d'une nouvelle équipe de direction disposant des connaissances et compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du nouveau modèle
- Création d'un nouvel organigramme, avec un centre d'évaluation destiné à la phase d'entrée et trois équipes interdisciplinaires pour la phase d'exécution judiciaire
- Création d'un centre d'évaluation des détenus, qui les oriente au cas par cas vers l'équipe la plus adaptée et recommande les premières mesures à prendre; il permet en outre d'évaluer systématiquement les risques d'évasion et les risques internes.
- Constitution de trois équipes mixtes composées de travailleurs sociaux, d'accompagnateurs et de chefs d'ateliers, avec des groupes de détenus fixes
- Étoffement des possibilités de formation, de loisirs et d'activités physiques et sportives, pour que les personnes détenues puissent occuper leur temps libre intelligemment
- Modification du temps de présence du Service sanitaire (allongement de cinq à sept jours)
- Introduction de l'approche socio-éducative dans les ateliers et de l'approche axée sur l'encadrement dans les étages d'habitation

Le développement de l'EP Thorberg nécessite d'adapter les infrastructures, et en particulier

- de construire de nouveaux ateliers dans le périmètre sécurisé afin d'offrir des possibilités de travail et d'apprentissage de qualité aux personnes détenues,
- de construire des cuisines dans les étages et des espaces communs dédiés au temps libre, pour que les personnes détenues puissent développer les compétences nécessaires à la vie en société,
- de créer un kiosque à l'intérieur de l'EP,
- de créer des parloirs supplémentaires, notamment des parloirs intimes visant à maintenir les contacts avec l'extérieur,
- de séparer les flux de personnes dans l'entrée afin de renforcer la sécurité et
- de transférer la cantine du personnel.

Une stabilisation de la situation

Nous sommes heureux que ces changements soient portés par les collaborateurs autant qu'ils sont accueillis favorablement par les personnes détenues, car cela a permis de calmer et de stabiliser la situation. Tout n'est pas réglé, mais nos équipes se sont investies à leur niveau pour que la mission globale soit remplie. Même la pandémie de coronavirus – qui nous a parfois compliqué la tâche – n'est pas parvenue à entacher notre motivation.

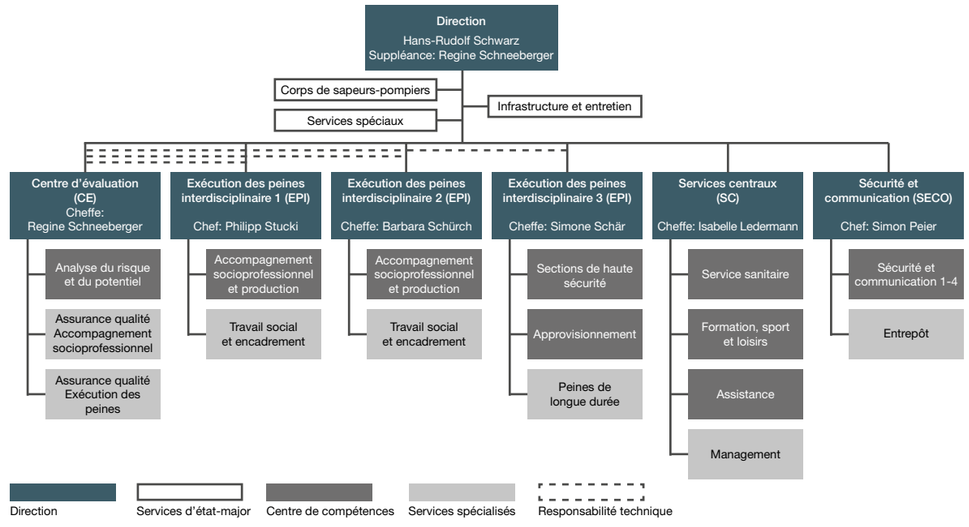

Évolution des effectifs

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation au 1er janvier	170	174	176	170	159
Entrées	112	106	141	138	134
Sorties	115	110	143	132	123
Situation au 31 décembre	167	170	174	176	170

Établissement pénitentiaire de Witzwil

Scandale dans le container de l'horreur !

Tel aurait pu être le titre choisi par un tabloïd pour raconter les conditions de vie dans les containers. Rassurez-vous, il n'y a eu ni horreur ni scandale; ces quelques lignes sont néanmoins le récit sans complaisance de cette période intense dans un espace pour le moins restreint.

Balz Bütikofer
Directeur de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil

En Suisse, le régime d'exécution des peines standard est la détention en milieu ouvert. Les personnes dont on estime qu'elles ne risquent pas de s'évader ou de commettre d'autres infractions sont envoyées par l'autorité de placement dans un établissement permettant l'exécution de peines et mesures en milieu ouvert. D'autres conditions essentielles doivent être remplies afin de garantir le bon fonctionnement de cette forme de détention. Par exemple, les personnes doivent être prêtes à effectuer un travail physique et capables de cohabiter avec des codétenus issus de cultures et de pays très hétérogènes.

Quand il a été décidé de rénover l'Établissement pénitentiaire de Witzwil sans interrompre ses activités, il a tout de suite été clair que l'organisation temporaire poserait de nombreux défis aux parties prenantes. En octobre 2020, quatre des six sections ont été regroupées dans deux énormes blocs constitués de 72 containers chacun. Chaque bloc comptait 40 cellules, des sanitaires, plusieurs salles de séjour et réfectoires, des bureaux, des salles de réunion, des vestiaires et des locaux techniques. Puisqu'il n'était pas possible d'installer de toilette ni de dispositif d'appel d'urgence dans les cellules, il était impératif que les personnes détenues puissent en sortir à tout moment, pour se rendre aux toilettes ou appeler le service de sécurité. Cela signifiait aussi qu'elles ne pourraient pas être enfermées dans leur cellule ni la nuit, ni en cas de maladie, ni même à titre ponctuel pour les protéger d'elles-mêmes ou des autres.

Davantage d'agitation, de nervosité et de risques de conflit…
C'est ainsi que de nouvelles exigences sont venues s'ajouter à celles auxquelles les personnes détenues doivent déjà se soumettre dans un régime de détention en milieu ouvert. Le règlement intérieur des sections et des cellules a été passablement étoffé. Par exemple, il a fallu préciser que les portes devaient être fermées pour fumer dans les cellules afin de ne pas enfumer tout le couloir. Dans les anciens bâtiments, chaque personne détenue devait nettoyer ses toilettes elle-même; dans les containers, il y a cinq toilettes et deux urinoirs pour 20 personnes. Le matin, alors que le service d'intendance commençait sa journée, il était confronté à l'humanité dans sa réalité la plus crue. Profitant de l'anonymat du groupe, des détenus laissaient les toilettes communes dans un état absolument déplorable. Traces de pied sur la lunette, résidus d'excréments: certains ont visiblement une notion bien à eux de la propreté.

La grande proximité (pour ne pas dire l'exiguïté) qui règne dans les sections, les repas pris par vingt hommes en même temps – auxquels s'ajoutent les responsables de l'exécution des peines – dans un réfectoire formé de trois containers, les nuisances sonores nocturnes lors des passages aux toilettes… sont autant d'éléments qui créent de l'agitation, de la nervosité et donc augmentent les risques de conflit. Il suffit d'une ou deux personnes cherchant la provocation et ne souhaitant pas faire partie du groupe pour avoir l'impression d'être face à un baril de poudre prêt à exploser à la moindre étincelle. Il est donc d'autant plus étonnant que seul un petit nombre de sanctions disciplinaires aient été prises suite à des altercations physiques. La majorité des personnes détenues s'accommode bien de la situation dans les containers.

… et la deuxième vague de coronavirus
Alors que tous – en particulier les responsables de l'exécution des peines – avaient accepté la nouvelle réalité et se réjouissaient du retour dans les sections rénovées à la fin de l'été 2022, lesquelles se promettaient d'être plus modernes et plus faciles à gérer, la deuxième vague de coronavirus arriva. Et avec elle le port du masque obligatoire, l'interdiction des visites en cellule, les restrictions (voire les suspensions) des visites des proches et des congés.

La cohabitation a été une nouvelle fois mise à rude épreuve. Les altercations entre des personnes détenues et des collaborateurs qui entendaient faire appliquer les nouvelles règles éclataient très régulièrement. La courbe représentant le nombre de nouveaux cas quotidien est ainsi devenue une sorte de baromètre de la nervosité ambiante. Il fallait trouver des terrains d'entente, fixer des règles et les faire appliquer.

Alors non, il n'y a pas eu de scandale; vivre et travailler dans des containers n'est pas l'horreur absolue. En revanche, on y apprend beaucoup sur soi et sur les autres. On se focalise sur les individus et sur leur histoire, on pose avec eux des jalons essentiels pour leur vie future. Cette vie dans laquelle l'Établissement pénitentiaire de Witzwil et les containers ne seront plus qu'un vague souvenir.

Marc A. Herren, responsable de l'exécution des peines

Évolution des effectifs

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation au 1er janvier	151	151	157	170	169
Entrées	295	272	213	210	335
Sorties	305	272	219	205	335
Situation au 31 décembre	141	151	151	157*	169

*Réduction du nombre de places à 166 au 30 juin 2018 en raison de la fermeture de la section de détention administrative, en vue de la phase de rénovation (2019-2023)

Établissement pénitentiaire de St-Jean

« La crise est un test de fitness numérique ! »

Faire le bilan de l'année écoulée est toujours un exercice particulier. Que s'est-il passé d'important ? Comment l'année a-t-elle marqué l'Établissement de St-Jean (EP St-Jean) ? Y a-t-il eu des changements notables ?

Manfred R. Stuber
Directeur de l'Établissement pénitentiaire de St-Jean

Pour 2021, la réponse est toute trouvée: nous avons été très occupés par le coronavirus et ses variants. Chaque mois, la situation et les directives évoluaient; nous devions faire preuve d'une souplesse constante et donner notre maximum en dépit des contraintes supplémentaires. Je suis fier de l'EP St-Jean, de son personnel et des personnes détenues: cette année encore, nous avons travaillé main dans la main et en avons retiré énormément.

Voilà un aperçu de l'impact des mesures sanitaires sur notre fonctionnement. Tout collaborateur ayant été en contact avec une personne testée positive au COVID-19 devait en principe se mettre en quarantaine, sauf si son dernier vaccin remontait à moins de quatre mois. Cela dépendait aussi de si le contact était considéré comme « étroit » et de si les personnes portaient un masque. Ce dernier est aujourd'hui devenu la norme: à l'heure où j'écris ces lignes, nous portons tous des masques FFP2 alors que des masques chirurgicaux suffiraient en vertu des prescriptions. Mais tout le monde n'est pas concerné par cette obligation: les enfants de moins de 12 ans qui viennent en visite en sont exemptés. De plus, toutes les personnes qui le pouvaient devaient télétravailler. Mais qui cela concerne-t-il vraiment chez nous ? Pour quel poste cela est-il pertinent ? Comment comptabiliser les heures effectuées à la maison ? Sur quelles tâches ? Comment faire si plusieurs personnes sont contaminées en même temps ? Et qu'en est-il du linge utilisé par les personnes contaminées ?

Ces questions nous ont donné bien du fil à retordre. Les règles que les personnes détenues et le personnel devaient respecter manquaient déjà de clarté en janvier 2021, raison pour laquelle nous avons décidé d'écrire une sorte de guide « maison », accessible à tous et mis à jour dès que nécessaire. Sans lui, plus personne n'y aurait plus rien compris. À cela s'ajoutait évidemment la mise en œuvre de chacune des mesures.

Flegme grincheux
Depuis, je dirais que nous avons développé un tempérament à la fois flegmatique et grincheux. On s'habitue à tout ou presque, même à la peur. D'un côté, nous sommes prêts à tous les scénarios: au moindre changement, il nous suffit d'appliquer le plan dédié. D'un autre côté, cela fait bientôt deux ans que le coronavirus a fait irruption dans nos vies et il ne s'est presque rien passé à St-Jean. Certes, quelques personnes détenues et quelques collaborateurs ont été contaminés, mais aucune de ces infections n'a eu lieu dans l'établissement à proprement parler. C'est d'autant plus remarquable que nous sommes une institution avec un va-et-vient incessant. Aussi, lorsque souffle un vent de panique à l'apparition d'un énième variant, nous ne prenons plus peur. Quasiment tout le monde est vacciné et a reçu sa dose de rappel, nous portons le masque, gardons nos distances et nous désinfectons les mains depuis si longtemps déjà que l'on a parfois du mal à imaginer une vie sans COVID-19.

Évolution des effectifs

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation au 1er janvier	76	70	79	76	75
Entrées	27	24	20	57	39
Sorties	28	18	29	54	38
Situation au 31 décembre	75	76	70	79	76

Au bout du compte, tout le monde finira par être en contact avec le virus, que ce soit par contamination ou par vaccination. Nous n'aurons alors plus besoin d'avoir peur. Pourtant, je ne pense pas que cela sera le cas, car il y a toujours une bonne raison d'avoir peur. Comment nos ancêtres – qui étaient exposés à bien plus de dangers – ont-ils supporté cela du point de vue psychologique ? Je pense que chacun devrait se confronter à ses peurs un jour ou l'autre, pas seulement nous au sein de l'EP St-Jean.

Une équipe de chercheurs de la haute école de Lucerne a mené une étude intéressante. Il semblerait que la manière dont nous occupons notre temps libre a changé depuis 2020 et le début de la pandémie. Des activités dites « slow » se sont ancrées dans nos vies, telles que se promener en pleine nature, cuisiner, passer du temps en famille. S'agissant des habitudes d'achat, les produits régionaux et les petits magasins ont le vent en poupe, ce que nous avons aussi constaté dans notre magasin Hannselade.

Numérisation
Le coronavirus a mis un coup d'accélérateur au processus de numérisation de notre établissement.
La crise a été comme un test de fitness numérique: ceux qui l'ont passé sont ceux qui sont parvenus à basculer leur communication en mode virtuel en quelques jours à peine. Même chez nous, au sein de l'EP St-Jean, nous n'envisageons plus de nous passer des conférences téléphoniques. La crise a véritablement fait avancer la transformation numérique: en effet, l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a lancé l'initiative de numérisation, laquelle entend pour la première fois tenir compte des besoins des personnes détenues en matière de nouvelles technologies. L'EP St-Jean attend beaucoup de cette initiative, car le numérique ne doit pas être l'apanage des collaborateurs, mais doit aussi être accessible aux personnes détenues dans la mesure de leurs compétences. De plus, grâce à cette initiative, certaines réticences au changement se sont envolées en quelques semaines à peine. Les restrictions physiques quotidiennes ont entraîné une forme d'agilité qui n'existait pas jusqu'alors.

Nous ne sommes pas naïfs pour autant. Il ne faut pas croire par exemple que la numérisation atteindra un jour un objectif ultime. Nous n'avons pas la moindre idée de ce que l'avenir nous réserve sur le plan technologique, mais une chose est sûre: il est faux de prétendre que les nouvelles technologies améliorent systématiquement notre monde, chaque nouvelle solution s'accompagnant de son lot de problèmes et de questions. Nous restons toutefois convaincus que les avantages apportés pèsent plus lourd dans la balance que les dangers et les inconvénients.

Exécution des mesures
L'exécution des mesures reste au cœur de notre métier. Cette année encore, des personnes détenues ont été traitées avec succès et remises en liberté conditionnelle avec des perspectives qu'elles n'avaient pas avant d'être placées dans notre établissement. Et nous en sommes fiers. Nos méthodes et notre professionnalisme ont fait leurs preuves, comme le montrent les entretiens menés avec les personnes détenues avant leur libération. La patience, la ténacité, la sincérité et l'humour dont ne se départissent pas les membres de notre équipe ni les personnes détenues contribuent grandement à ce que ces dernières se trouvent aujourd'hui dans une situation très différente d'il y a un an.

Établissement pénitentiaire ?
Vous l'aurez peut-être remarqué, mais ce qui était avant l'Établissement pénitentiaire de St-Jean est devenu l'Établissement de St-Jean. Pour autant, nos méthodes et nos principes n'ont pas changé. Nous restons un établissement d'exécution judiciaire. Ce changement de nom vise surtout à mettre en avant la mission de traitement des personnes détenues qui est la nôtre.

Remerciements
Le moment est venu de dire merci. J'ai bien conscience que les remerciements peuvent s'étioler à force d'être répétés, tout comme on s'habitue à la peur. Ils n'en restent pas moins importants, après tout ce que nous avons accompli ensemble en 2021. Plus d'une fois, nous nous sommes investis, encouragés et soutenus les uns les autres. Malgré la charge supplémentaire, tout s'est dans l'ensemble bien déroulé et nous le devons à la détermination de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos partenaires, de l'OEJ et de bien d'autres – trop nombreux pour que je les cite tous ici. Merci !

Établissement pénitentiaire de Hindelbank

Célébrations à Hindelbank

2021 n'était pas une année comme les autres à Hindelbank, puisque le château et l'établissement pénitentiaire fêtaient chacun un anniversaire particulier.

Bâti il y a 300 ans par Jérôme von Erlach, le château de Hindelbank est utilisé depuis 125 ans pour l'exécution de peines et mesures prononcées à l'encontre de femmes. L'établissement pénitentiaire a saisi l'occasion de ce double anniversaire pour ouvrir les portes de cet édifice historique au public et lui offrir un aperçu du fonctionnement d'une institution d'exécution des peines et mesures. Les travaux préparatoires des festivités ont duré trois ans.

L'impulsion initiale est venue de trois personnes ayant grandi à Hindelbank et étant liées à l'établissement pénitentiaire (EP). Elles sont à l'origine de l'association Projekt Hindelbank. Trois objectifs ont été fixés, en collaboration avec la direction de l'EP: ouvrir le château au public, organiser une exposition et publier un livre retraçant l'histoire du château et de l'établissement, depuis la phase de construction jusqu'à nos jours. Un séminaire de recherche a également été mené au centre d'études de genre de l'Université de Berne, tandis que l'EP a organisé une cérémonie officielle et un projet de théâtre avec les femmes détenues pour accompagner l'exposition et la parution du livre.

Nous sommes vraiment heureux que ces festivités aient pu avoir lieu malgré la pandémie et qu'elles aient rencontré un tel succès.

Exposition
L'exposition a duré six semaines et accueilli environ 3500 visiteurs. Elle a suscité un intérêt si marqué que les visites officielles ont dû être données à trois reprises. À cette occasion, toutes les pièces du château avaient été transformées en salles d'exposition. Les curateurs Markus Schürpf et Christoph Reichenau avaient choisi de faire la part belle au faste des temps anciens et aux détails d'une grande valeur historique et architecturale. Chaque salle présentait en outre une étape, et donc une utilisation, différente de l'histoire du château: initialement utilisé comme lieu de villégiature par la famille aristocrate von Erlach, il devint ensuite un établissement d'aide aux démunis, puis une maison de travail et un pénitencier pour femmes. Grâce aux images, à d'autres documents et aux bornes audio et vidéo, le public a eu droit à un véritable voyage dans le temps.

Livre
Riche de quelque 300 pages, le livre intitulé Hindelbank regroupe une multitude d'images et de documents d'époque accompagnés de textes explicatifs. Il retrace avec force détails toutes les étapes de l'édifice et les replace dans leur contexte politique et social. Les portraits de collaborateurs et de femmes détenues de l'actuel EP ont suscité un intérêt particulier, tout comme les journaux intimes de l'ancien directeur Fritz Meyer (1950-1983), les 30 années d'utilisation comme établissement d'aide aux démunis (1866-1896), étudiées pour la première fois, ainsi que l'historique de l'exécution judiciaire pour femmes (1896-1980), avec les placements administratifs qui ont causé énormément de souffrances.

Cérémonie
Le 5 novembre a eu lieu une cérémonie officielle, à laquelle étaient présents des membres du gouvernement ainsi que des représentants des deux concordats d'exécution judiciaire de Suisse alémanique et des autorités et institutions d'exécution judiciaire. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter est revenue dans son discours sur les heures sombres des placements administratifs. La présidente du gouvernement zurichois Jacqueline Fehr a remercié le personnel de l'EP Hindelbank pour son travail remarquable. Le conseiller d'État Philippe Müller a rappelé que les personnes auteures de violences ont, dans bien des cas, été elles-mêmes des victimes par le passé, avant de souligner l'importance du travail de prévention que fournit le Service de lutte contre la violence domestique. Une visite de l'exposition et un moment d'échanges lors d'un apéritif dînatoire sont venus clore la cérémonie. Les retours ont été aussi nombreux que positifs, beaucoup saluant le professionnalisme et la qualité d'accueil de l'EP Hindelbank.

Théâtre
Les femmes détenues ont également pris part à ces célébrations, à la faveur d'un atelier photo et d'un projet de théâtre. Les photos étaient exposées dans le château et figurent également dans le livre Hindelbank. La pièce de théâtre, intitulée « Nous 7 femmes », a été montée par l'animatrice Franziska Bill et par la metteuse en scène Bettina Dieterle avec sept femmes détenues. Ce fut l'un des temps forts des festivités. Les comédiennes ont touché le public par un savant mélange de lectures scéniques et d'anecdotes témoignant du quotidien des femmes au sein d'un établissement pénitentiaire. Un bon moyen de faire voler en éclats les préjugés sur les personnes détenues.

Marché traditionnel
Le traditionnel marché du château a clôturé les réjouissances. Très appréciés, les nombreux produits issus des ateliers de l'EP Hindelbank ont une fois de plus attiré la foule.

Annette Keller
Directrice de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank

Quel bilan tirer ? Du fait de ces nombreuses festivités, un large public en a appris davantage sur la mission de l'exécution judiciaire. En même temps, l'étude de l'histoire du bâtiment a mis en lumière la nécessité de replacer les évènements dans leur contexte historique et social. Cela vaut la peine de se poser régulièrement la question: que penseront les futures générations de la manière dont nous travaillons aujourd'hui ? Si je remercie très chaleureusement l'association Projekt Hindelbank, je tiens aussi et surtout à témoigner ma reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs de l'EP. Grâce à leurs efforts, il a été possible en 2021 d'organiser toutes les festivités, de gérer la pandémie de COVID-19 dans l'établissement tout en continuant d'assurer une exécution judiciaire de qualité au quotidien.

Évolution des effectifs

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation au 1er janvier	96	105	105	103	109
Entrées	79	64	71	93	81
Sorties	78	73	71	90	87
Situation au 31 décembre	97	96	105	106	103

Foyer d'éducation Lory

Investir auprès des jeunes, pour garantir la sécurité aujourd'hui et demain

Les jeunes sont notre avenir. Si on veut que les futures générations vivent elles aussi en toute sécurité, il est impératif d'investir dans la jeunesse d'aujourd'hui.

Eliane Michel
Directrice du Foyer d'éducation Lory

Le Foyer d'éducation Lory offre un cadre et de la stabilité aux jeunes femmes qui y sont placées. Cela passe notamment par un quotidien clairement structuré et un encadrement par des personnes de référence qui leur apportent une constance relationnelle, les soutiennent dans leur processus de développement et, surtout, les considèrent comme des individus avec une personnalité propre. Ces collaboratrices et collaborateurs sont prêts à créer des relations impliquant parfois des confrontations et des sphères d'apprentissage propices au développement de l'identité de ces jeunes. L'école interne au foyer constitue un autre pilier de l'infrastructure, car les jeunes y acquièrent les connaissances nécessaires pour entrer dans la vie active.

Les jeunes femmes reçoivent ainsi les bases leur permettant de mener leur vie sans commettre d'infraction, ce qui est gage de sécurité pour la société de demain.

D'une autonomisation à une restructuration
Après que le Conseil-exécutif a décidé en novembre 2019 d'autonomiser les cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse en les détachant de l'administration cantonale, les clarifications et travaux préparatoires en ce sens ont été lancés. En juin 2021, le Grand Conseil a débattu de ce dossier et décidé de ne pas entrer en matière; le projet a alors été enterré ou du moins, l'idée d'une autonomisation a été remplacée par celle d'une restructuration. Aujourd'hui, il est prévu de transférer le Foyer d'éducation Lory vers la Direction de l'intérieur et de la justice, avec effet au 1er janvier 2023. Si le fait de rester au sein de l'administration cantonale offre aux collaboratrices et collaborateurs une plus grande sécurité en matière de conditions d'engagement, l'autonomisation aurait probablement été intéressante s'agissant du mandat de prestations, car elle aurait été synonyme d'une plus grande latitude. Le foyer continuera donc de remplir sa mission dans le cadre plus restreint du canton. L'avenir nous dira ce que « bonne gouvernance » signifie dans ces conditions.

Schémathérapie
Cette année encore, la schémathérapie nous a permis de faire des expériences plus que positives. Tout le personnel du foyer a suivi le cours introductif de dix jours donné à l'interne. Nos formateurs certifiés ont élaboré de nouveaux supports pédagogiques et outils d'évaluation. Deux de nos collaborateurs ont même publié un livre en collaboration avec le docteur Marcus Damm, pionnier de la pédagogie des schémas, intitulé « Beziehungsgestaltung und Ressourcenförderung im Jugendheim Lory » (disponible en allemand uniquement). Le docteur Damm a d'ailleurs donné une conférence au Foyer d'éducation Lory à l'automne 2021, à l'occasion d'une journée de formation, durant laquelle le personnel a pu s'entretenir avec lui. La schémathérapie est aujourd'hui notre marque de fabrique et la vie quotidienne ne pourrait plus être envisagée autrement. L'objectif est désormais d'enseigner cette approche en dehors du foyer.

Coronavirus
Cette année encore, le coronavirus était omniprésent. Les mesures de protection ont été régulièrement revues, alors qu'évoluait la situation épidémiologique. Nous tenions malgré tout à permettre aux jeunes de continuer à voir leurs proches, lors des visites au foyer ou pendant leurs congés. La majorité du personnel et des jeunes détenues s'est fait vacciner. Grâce à cela, aux mesures de protection et probablement aussi par chance, nous avons été relativement épargnés.

Évolution des effectifs (mineures)

	2021	2020	2019	2018	2017
Situation au 1er janvier	23	23	24	19	24
Entrées	28	28	24	28	27
Sorties	23	27	25	22	32
Situation au 31 décembre	28	24	23	24	19

Durant l'année sous revue, le Foyer d'éducation Lory a enregistré un taux d'occupation très élevé de 94 pour cent. Les places ont été très demandées tout au long de l'année.

État-major

Mike Klossner
Chef des Services d'état-major

« À l'Office de l'exécution judiciaire, aucun jour ne se ressemble et ça me stimule ! »

Deborah Torriani est cheffe adjointe de l'état major de l'OEJ et cheffe du service juridique. Elle nous explique les défis auxquels elle a été confrontée.

À quoi le Secteur du droit s'est-il consacré en 2021 ?
En 2021, nous avons été particulièrement sollicités par des tâches urgentes et imprévisibles liées au coronavirus. Chaque décision d'isolement d'une personne détenue testée positive a été préparée par l'équipe du Secteur du droit et transmise au Service du médecin cantonal pour signature. Par ailleurs et d'entente avec le gouvernement, nous avons adapté dans l'ordonnance COVID-19 du canton de Berne les bases légales permettant la mise en œuvre des mesures destinées à lutter contre l'épidémie de coronavirus dans les établissements d'exécution.

Nous avons observé une nette augmentation des recours, notamment des recours en grâce. Il semblerait que les personnes détenues sont devenues plus exigeantes et d'une certaine façon qu'elles maîtrisent mieux les subtilités juridiques. Cette période marquée par une surcharge de travail a renforcé les liens entre les collaboratrices et collaborateurs du secteur, ce qui est particulièrement réjouissant en vue de la fusion avec l'équipe de l'ancien Secteur Droit et projets de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) et du représentant légal de la SPESP.

Comment se passe la collaboration avec la SPESP ?
Elle se passe bien jusqu'à présent, même si nous n'avons pas encore beaucoup de recul, car le regroupement des prestations juridiques de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) n'a eu lieu que début décembre 2021. Nous développerons la collaboration du nouveau Secteur du droit et de la SPESP durant l'année à venir et l'optimiserons si nécessaire.

Comment avance la mise en place du modèle RH ?
Une tendance à la centralisation, qui semble inéluctable, se dessine à tous les échelons de l'administration cantonale. Si nous voulons en être des acteurs, nous devons mettre en place rapidement un nouveau modèle de ressources humaines au sein de l'OEJ. La direction se penchera sur le sujet de manière approfondie à l'occasion d'une séance de réflexion qui se tiendra en mai 2022, et décidera de la date de lancement du modèle.

Où en est le projet de centralisation et d'harmonisation ?
Les travaux de centralisation et d'harmonisation des domaines transversaux au sein de l'État-major battent leur plein. En plus du regroupement des prestations juridiques de l'OEJ au sein du Secteur du droit, que je mentionnais précédemment, un nouveau Secteur des services centraux a vu le jour l'an dernier, dont le travail est de trier et de coordonner les dossiers de l'office. Sans oublier le projet pilote mené à Thorberg: à l'automne 2020, dans le cadre du développement organisationnel de l'établissement pénitentiaire, les services des ressources humaines et des finances de ce dernier ont été transférés vers l'État-major de l'OEJ. Il s'agit d'une première étape importante. Le pilote fera l'objet d'une évaluation au deuxième trimestre de 2022.

Où en est la transformation numérique à l'OEJ ?
L'initiative de numérisation a été lancée: une stratégie ad hoc devra être élaborée d'ici 2030, laquelle inclura aussi bien les processus d'exécution que ceux de soutien. Nous espérons maximiser notre efficacité par le recours aux outils numériques, tout en développant les compétences de nos équipes et des personnes détenues dans ce domaine. Par ailleurs, Vivienne Mayer a été recrutée en fin d'année comme responsable de la transformation numérique et de l'initiative de numérisation.

Quels défis les secteurs du droit et des ressources humaines devront-ils relever en 2022 ?
Le Secteur du droit continuera de veiller à la sécurité juridique: la première révision partielle de l'ordonnance sur l'exécution judiciaire est en effet imminente. La nouvelle directive concordataire sur la rémunération implique de procéder à une adaptation des dispositions cantonales et de la tenue des comptes des personnes détenues. Le règlement d'organisation de l'OEJ devra aussi être revu au second semestre de 2022. Outre ce projet, le Secteur du droit sera à pied d'œuvre afin que tout « file droit » à l'OEJ.

Du côté des ressources humaines, la nouvelle cheffe Maria Eva Sturm a pour mission de continuer à développer le secteur, de s'atteler aux travaux prévus dans de nombreux projets et de penser les ressources humaines de demain au sein de l'OEJ.

Qu'est-ce qui vous pousse quotidiennement à vous investir au sein de l'OEJ ?
Mon intérêt pour l'exécution judiciaire et la variété des tâches qui en découle; j'aime aussi le fait qu'aucun jour ne se ressemble. Sans compter que mon travail est très gratifiant, car les décisions de mon secteur ont des répercussions visibles immédiatement. Dans ces cas-là, la motivation vient quasiment d'elle-même.

Deborah Torriani
Cheffe adjointe de l'état major
et cheffe du service juridique

Aspects financiers

Compte de résultats: comparaison entre 2020 et 2021

Le solde est passé de CHF 106,0 millions à CHF 108,4 millions. Cette hausse de CHF 2,4 millions par rapport à 2020 s'explique par des charges plus élevées de CHF 6,5 millions et des rentrées financières supérieures de CHF 4,1 millions.

Les charges de personnel ont crû de CHF 1,6 million: une hausse imputable à la progression des traitements (CHF 1,2 mio), aux cotisations d'épargne de l'employeur pour la caisse de pension (CHF 0,8 mio), à l'augmentation des effectifs (CHF 0,5 mio) et aux provisions pour soldes horaires positifs (CHF 0,3 mio). Parallèlement, des postes restés vacants (CHF 0,4 mio) et une modification de la pratique de comptabilisation (CHF 0,8 mio) ont entraîné une baisse des charges.

L'exécution hors du canton de peines prononcées dans le canton de Berne (CHF 2,0 mio), une modification de la pratique de comptabilisation (CHF 0,6 mio) et des prix plus élevés s'agissant du matériel d'exploitation, du matériel de consommation et des denrées alimentaires (CHF 0,8 mio) ont conduit à un accroissement des charges de CHF 3,4 millions. Enfin, les charges moins élevées dans le domaine de l'informatique (CHF 0,9 mio) donnent lieu à des charges nettes de biens et services supérieures de CHF 2,7 millions.

La hausse des contributions de CHF 2,9 millions s'explique par un taux d'occupation plus élevé dans le foyer d'éducation (CHF 1,4 mio) et les établissements d'exécution de mesures (CHF 0,5 mio), la facturation de sanctions prononcées dans d'autres cantons (CHF 0,5 mio) et un nombre croissant de clarifications menées par le Service de psychiatrie forensique (CHF 0,5 mio). La hausse des revenus de transferts (CHF 1,2 mio) est due à la facturation de jugements bernois exécutés hors du canton, portés à la compensation des charges de l'aide sociale.

Stefan Hirschi
Chef des finances et
du contrôle de gestion

Charges OEJ en fonction des groupes de matières

Groupe de matières	2021	2020	2019	2018	2017
30 Charges de personnel	109'109'980	107'531'232	104'098'889	104'471'701	103'023'220
31 Charges de bien et services et autres charges d'exploitation	58'489'134	55'792'402	52'899'782	46'664'320	44'029'552
33 Amortissements du patrimoine administratif (amortissements)	2'122'110	2'176'297	1'742'607	3'288'289	2'368'012
34 Charges financières	1'233	354	576	10'567	1'529
36 Charges de transfert	12'949'585	11'097'143	10'402'154	2'317'161	4'078'143
39 Imputations internes	1'705'758	1'301'807	1'074'711	1'010'514	2'050'259
3 Charges	**184'377'801**	**177'899'234**	**170'218'719**	**157'762'553**	**155'550'715**

Revenus OEJ en fonction des groupes de matières

Groupe de matières	2021	2020	2019	2018	2017
42 Contributions	-60'670'816	-57'721'253	-64'522'956	-63'005'809	-59'842'674
43 Revenus divers	-17	-214	-6'396	-42'526	0
44 Revenus financiers	-74'673	-96'432	-112'704	-420'097	-119'467
46 Revenus de transfert	-10'902'292	-9'731'873	-9'733'718	-1'276'012	-1'278'263
49 Imputations internes	-4'378'666	-4'395'288	-5'532'193	-5'460'429	-5'773'025
4 Revenus	**-76'026'464**	**-71'945'060**	**-79'907'966**	**-70'204'873**	**-67'013'429**

Résultat OEJ en fonction des classes de compte

Classe de compte	2021	2020	2019	2018	2017
3 Charges	184'377'801	177'899'234	170'218'719	157'762'553	155'550'715
4 Revenus	-76'026'464	-71'945'060	-79'907'966	-70'204'873	-67'013'429
9 Résultat	**108'351'337**	**105'954'175**	**90'310'753**	**87'557'680**	**88'537'285**

Office de l’exécution judiciaire

Direction de la sécurité
du canton de Berne

Gerechtigkeitsgasse 36, Case postale, CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 635 60 11
www.be.ch/oej